

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES DU NORD DAUPHINE**  
**RELEVÉ DE DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**LE JEUDI 11 MARS 2021 A HEYRIEUX – SIEGE CC CND**

<b>Nombre de Membres</b>	En exercice	Présents	Votants
	36	24	32

L'an 2021, le jeudi 11 mars, à 19h00, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Collines du Nord-Dauphiné, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes à Heyrieux, sous la présidence de René PORRETTA, Président.

Secrétaire de séance : Martine CHASTAGNARET (Heyrieux)

**Présents :** Julie GASS VERNAY, André QUEMIN (Bonnesfamilie) ; Monique DELAY, Pierre-Louis ORELLE (Charantonnay) ; Christian REY, Alexandra THOMAS (Diémoz) ; Christine FASSINOT (Grenay) ; Martine CHASTAGNARET, Valérie GENDRIN, Christine NOWAK, Michel REVEYRAND, Patrick ROSET (Heyrieux) ; René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI (Oytier Saint Oblas) ; Véronique CHARDON, Bernard COCHARD, (Roche) , Patrick CASTAING, Valérie MICHON FRACHON, Joël TERRY (Saint Georges d'Espéranche) ; Isabelle HUGOU, Murielle MUSTI (Saint Just Chaleyssin) ; Vanessa DEVAUX, HIRTH Ludovic, Bernard JULLIEN (Valencin).

**Absents :** Daniel ANGININ, Fabien BICHET, Isabelle BOUQUET, Michel CARLES, Alain CAUQUIL, Albert GIRERD-POTIN, Brigitte GROIX, Laurence MUCCIARELLI, Alain NEPLE, Robert PARISET, Régis ROUSSEL, Aurélie VERNAY.

<b>Procurations :</b>	ANGONIN Daniel à ROSET Patrick	GIRERD-POTIN Albert à REVEYRAND Michel
	BICHET Fabien à Pierre-Louis ORELLE	GROIX Brigitte à MICHA-FRACHON Valérie
	BOUQUET Isabelle à TERRY Joël	MUCCIARELLI Laurence à REY Christian
	CARLES Michel à HUGOU Isabelle	VERNAY Aurélie à COCHARD Bernard

## 1. COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04/02/2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le compte-rendu de la séance du 04 février 2021.

## 2. DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** des décisions suivantes, prises par le Président conformément aux délégations qui lui ont été accordées par le conseil communautaire :

### DECISION – n° 21/001 – MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE DE VALENCIN ET ROCHE

La modification porte sur le mode d'encaissement des recettes, à savoir qu'elles peuvent être encaissées en espèces, en chèque, en chèques vacances, par paiement en ligne, par prélèvement ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancés. Toutes les autres dispositions concernant cette régie sont maintenues sans changement.

### DECISION-n°21/002 - MODIFICATION DE LA REGIE DE RECETTES DES SERVICES ENFANCE JEUNESSE DE ST JUST ET BONNEFAMILLE

La modification porte sur le mode d'encaissement des recettes, à savoir qu'elles peuvent être encaissées en espèces, en chèque, en chèques vacances, par paiement en ligne, par prélèvement ou par Chèque Emploi Service Universel (CESU) préfinancés. Toutes les autres dispositions concernant cette régie sont maintenues sans changement.

### DECISION-n°21/003- ZAE L'ALOUETTE-REMBOURSEMENT ANTICIPE DU PRET N°5571058 DE LA CAISSE D'EPARGNE RHONE ALPES (ZAE L'ALOUETTE)

Comme le prévoit l'article 10 du contrat de prêt N° 5571058 signé avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes, le remboursement anticipé total du prêt pour un montant de 264 817.35 €, a été réalisé à partir de l'échéance du 15/02/2020.

### DECISION-n°21/004–MAPA « AMENAGEMENT DU SOUS-SOL DU SIEGE COMMUNAUTAIRE » AVENANT N°1

Considérant les adaptations techniques nécessaires à l'aménagement du sous-sol du siège communautaire à Heyrieux, un avenant n°1 est conclu entre la Communauté de Communes des Collines du Nord Dauphiné et les entreprises indiquées dans le tableau ci-dessous pour un montant total de 2 020.85 € HT :

LOT	ENTREPRISE	MONTANT INITIAL HT	MONTANT AVENANT 1 HT	NOUVEAU MONTANT HT
Lot 2 - Menuiseries extérieures	MARTIN G	9 793.89 €	+ 1 892.22 €	11 686.11 €
Lot 4 - Menuiseries intérieures	CHANUT	27 930.00 €	- 4 698.56 €	23 231.44 €
Lot 5 - Plomberie	RABY	9 559.59 €	+ 785.49€	10 345.08 €

### **3. COMPETENCE « MOBILITE » – CONVENTION DE COOPERATION AVEC LA REGION « AUTORITE ORGANISATRICE LOCALE DE MOBILITE » (PJ)**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- **CONSIDERANT** l'intérêt d'une coopération et d'une mutualisation de moyens avec la Région en matière de mobilité ;
- **VU** le projet de convention de coopération proposé par la Région ;
- **DE NE PAS PRENDRE LA COMPETENCE** « Autorité Organisatrice de la Mobilité » ;
- **DE DONNER UN ACCORD DE PRINCIPE** à la signature d'une convention de coopération avec la Région, selon projet proposé par la Région et présenté ;
- **D'ENGAGER** la démarche de définition du programme d'action communautaire « Mobilité » ;
- **DE SOUMETTRE** une nouvelle délibération au conseil communautaire pour l'adoption de la convention de coopération avec la Région, complétée du programme d'action communautaire ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche et à signer tout document en application de la présente délibération.

### **4. COMPETENCE « POLITIQUE LOCALE DU COMMERCE ET SOUTIEN AUX ACTIVITES COMMERCIALES » – MODIFICATION DE LA DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- **VU** le CGCT, article L5214-16 ;
- **DE MODIFIER** la définition de l'intérêt communautaire en matière de « politique locale du commerce » comme suit :

**Sont d'intérêt communautaire les actions suivantes :**

- o Appui technique aux UCA, en complément des communes,
- o Soutien financier aux UCA, en complément des communes,
- o Aides directes aux entreprises du commerce et de l'artisanat pour leurs opérations d'investissement, en accord avec la Région (dispositif commun Région/CC CND, dispositif CC CND),
- o Abondement du fonds de prêt d'Initiatives Isère Vallée du Rhône, pour la création et reprise d'entreprise, en accord avec la Région,
- o **Aide exceptionnelle aux loyers professionnels, dans le cadre de la crise sanitaire COVID 19,**
- o Observation des dynamiques commerciales à l'échelle du territoire,

Elaboration de schémas ou de chartes de développement commercial.

### **5. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE BONNEFAMILLE – REVISION RELATIVE AU BILAN FINANCIER 2020 DE LA ZAE L'ALOUETTE SELON RAPPORT CLECT DU 25/02/2021 (PJ)**

- **Le VU** la délibération du conseil communautaire en date du 12 juillet 2018 ;
- **VU** le bilan financier 2020 de la ZAE L'Alouette située à Bonnefamille ;
- **VU** le rapport CLECT en date du 25 février 2021 ;
- **DE PROCEDER** à une révision libre des attributions de compensation de la commune de Bonnefamille, au titre du bilan financier 2020 de la ZAE L'Alouette :
  - o Majoration de 352 498.94 €, arrondis 352 499 €, à appliquer sur les attributions de compensation 2021 ;
- **D'AUTORISER** le Président à notifier le rapport CLECT du 25/02/21 et la présente délibération à M le Maire de Bonnefamille pour approbation par son conseil municipal.

### **6. ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION DE LA COMMUNE DE DIEMOZ – REVISION RELATIVE AU BILAN FINANCIER 2020 DE LA PEPINIERE D'ENTREPRISES SELON RAPPORT CLECT DU 25/02/2021 (PJ)**

**Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :**

- **VU** le rapport CLECT en date du 27 septembre 2017 ;
- **VU** le bilan financier 2020 de la pépinière d'entreprises située à Diémoz ;

- **VU** le rapport CLECT en date du 25 février 2021 ;
- **DE NE PROCEDER A AUCUNE MODIFICATION** des attributions de compensation de la commune de Diémoz, au titre du bilan financier 2020 de la pépinière d'entreprises ;
- **D'AUTORISER** le Président à notifier le rapport CLECT du 25/02/21 et la présente délibération à M le Maire de Diémoz pour approbation par son conseil municipal.

## 7. SERVICE COMMUN « INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME » – PRELEVEMENT DES CHARGES 2020 SUR LES ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** la convention et ses avenants signés avec chaque commune utilisatrice du service commun ADS,
- **VU** la délibération du conseil communautaire en date du 23 juin 2016 et les délibérations concordantes des communes,
- **VU** le coût net effectif 2020 du service commun ADS, établi pour chaque commune utilisatrice proportionnellement au nombre d'actes instruits,
- **DE FIXER** le montant des prélèvements « charges du service commun ADS 2020 » sur les attributions de compensation 2021 comme suit :

COMMUNE	Prélèvement Pour charges 2020 du service commun « ADS »	Pour mémoire Prélèvement 2019
BONNEFAMILLE	- 8 221	-5 293
CHARANTONNAY	- 12 450	-10 447
DIEMOZ	Sans objet	Sans objet
GRENAY	- 14 673	- 7 801
HEYRIEUX	- 25 662	- 20 400
OYTIER-SAINT-OBLAS	- 16 768	- 13 725
ROCHE	- 12 497	- 12 363
SAINT-GEORGES-D'ESPERANCHE	- 21 900	- 12 284
SAINT-JUST-CHALEYSSIN	- 16 338	- 10 467
VALENCIN	- 12 844	- 12 343

- **DE CHARGER** le Président de notifier la présente délibération à chaque commune utilisatrice du service commun ADS, pour délibération de son conseil municipal dans les 3 mois de la présente notification.

## 8. BUDGETS 2021 – DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE (DOB) (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'APPROUVER** le rapport d'orientation budgétaire 2021, établi par le bureau communautaire et débattu en séance du conseil communautaire du 11 mars 2021.

## 9. AIDE AUX LOYERS PROFESSIONNELS DES TPE/PME DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** les difficultés persistantes et importantes auxquelles sont confrontées certaines petites entreprises du territoire en raison de la crise sanitaire COVID 19 ;
- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à la mise en place d'une aide exceptionnelle aux loyers professionnels des petites entreprises du territoire frappées par une fermeture administrative sur la période de novembre à décembre 2020, dans le cadre de la compétence communautaire « aides à l'immobilier d'entreprise » ;
- **DE FIXER** l'enveloppe totale de ce fonds de soutien à 100 000 € et le montant de l'aide à 50 % du loyer mensuel, plafonnée à 1 000 €/mois, pour les mois de novembre et/ou décembre 2020 ;
- **D'APPROUVER** le règlement d'attribution correspondant, tel que présenté ;
- **DE CONFIER** l'instruction des dossiers de demande de subvention aux chambres consulaires (CCI Nord Isère et CMA) dans le cadre d'une prestation de services à formaliser par convention ;

- **D'AUTORISER** le président à procéder aux versements de ces subventions par décision, dont il sera fait état au conseil communautaire le plus proche ;
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au budget général 2021 ;
- **D'AUTORISER** le président à engager toute démarche et signer tout document en application de la présente délibération.

## 10. UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE « VITRINES ET METIERS D'HEYRIEUX » - SUBVENTION 2020

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** les délibérations communautaires n° 13/019 du 28/03/2013 et 20/069 du 02/07/2020 ;
- **D'ATTRIBUER ET VERSER** la subvention suivante à l'Union Commerciale et Artisanale « Vitrites et Métiers d'Heyrieux » pour l'année 2020 :

Unions commerciales et artisanales	Budget subventionnable 2020	Budget non subventionnable 2020	Budget Total Prévisionnel 2020	Subventions 2020	Pour mémoire Subventions accordées 2019	Pour mémoire Subventions versées 2019
<b>UC Intercommunale</b>				<b>60 % du budget subventionnable</b>		
Vitrines et Métiers des Collines	0 €	0 €	0€	0 €	0 €	0 €
<b>UC Communales</b>				<b>50 % du budget subventionnable</b>		
Vitrines et Métiers d'Heyrieux	13 429 €	9 759.20 €	23 188.20 €	6 714.50 €	8 250 €	8 250 €
Union des Artisans, Commerçants Industriels St Georges d'Espéranche	0 €	0 €	0 €	0 €	1 300 €	1 300 €
Groupement des commerçants et artisans chaleyssinois	0 €	0 €	0 €	0 €	1 200 €	0 €
Groupement d'Intérêt commercial et communal de Diémoz	0 €	0 €	0 €	0 €	1 350 €	0 €
Association des Commerçants et des Artisans de Grenay	0 €	0 €	0 €	0 €	1 350 €	0 €

## 11. PROGRAMME « HABITER MIEUX » DE L'ANAH – ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** les dossiers de demande de paiement présentés par l'Anah ;
- **DE VERSER** une aide de 1 000 € à chaque propriétaire recensé dans le tableau présenté et annexé à la présente délibération (dossiers n°21/04, 21/05) ;
- **D'INSCRIRE** les crédits correspondants au budget général 2021.

## 12. ASSOCIATIONS GESTIONNAIRES DE SERVICES PEEJ – ACOMPTE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **CONSIDERANT** les conventions d'objectifs et de moyens passées avec les associations gestionnaires de services « PEEJ » depuis le transfert de compétence,
- **VU** les budgets réalisés 2020 de ces associations,
- **D'ATTRIBUER** un acompte de subvention de fonctionnement 2021 aux associations délégataires de services PEEJ, correspondant à 50% de la subvention communautaire 2020, dans l'attente des conventions financières 2021, comme récapitulé ci-après :

Structures	Pour mémoire Subventions accordées en 2020 en €	Acompte de 50% au titre de 2021 en €
<b>Familles rurales - Saint-Georges-d 'Espérance /Charantonnay</b>	<b>164 892</b>	<b>82 446</b>
Multi accueil les Bisounours	78 567	39 284
Relais Assistantes Maternelles les petites Frimousses	25 884	12 942
ALSH 3/14 ans – 1 Max de Loisirs	60 441	30 220
<b>Centre social et Culturel Heyrieux</b>	<b>312 577</b>	<b>156 288</b>
Multi accueil les petits Malins	138 043	69 022
Relais Assistantes Maternelles Colins Collines	29 111	14 555
ALSH enfants (séjours compris)- Les Trouve tout	56 736	28 368
ALSH Ados	73 072	36 536
SEJOURS Ados	15 615	7 807
<b>Les Loustiques – Diémoz</b>	<b>23 000</b>	<b>11 500</b>
Multi-Accueil Les Loustiques	23 000	11 500

- **D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération et à signer tout document y afférant.

### 13. TRANSPORT SOLIDAIRE – EVOLUTION DU SERVICE ET GRILLE TARIFAIRE (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** la délibération n° 18/105 du 29 novembre 2018 ;
- **Vu** la délibération n°19/130 du 12 décembre 2019 ;
- **CONSIDERANT** l'avis favorable la commission « Solidarité et lien social » du 11 février 2021, validant le projet d'évolution du service de transport solidaire à la demande ;
- **D'APPROUVER** les modifications apportées au service « Transport solidaire à la demande » ;
- **D'APPROUVER** le renouvellement de la convention de partenariat « transport solidaire à la demande » avec les artisans taxi du territoire au titre de l'année 2021 ;
- **DE FIXER** le budget plafond de cette expérimentation à 23 000 € TTC/12 mois + le solde du budget 2019 afin de pourvoir aux dépenses afférentes à l'évolution du service, soit au total 35 966 € pour l'exercice 2021 ;
- **DE MAINTENIR** l'organisation de comités de pilotage avec les CCAS, afin de suivre l'évolution et l'évaluation du service auprès des usagers ;
- **D'AUTORISER** le Président à engager toute démarche en ce sens et à signer tout document se rapportant à ce dossier.

### 14. ASSOCIATION « LA FABRIQUE MUSICALE » - CONVENTION FINANCIERE 2021 (PJ)

Le conseil communautaire, à l'unanimité, DECIDE :

- **VU** la convention d'objectifs et de moyens 2019/2021 signée entre la CC CND et l'association « la Fabrique Musicale »,
- **DE DONNER UN AVIS FAVORABLE** à l'attribution d'une subvention de 27 000 € à ladite association, au titre de l'exercice 2021,
- **D'APPROUVER** la signature de la convention financière 2021 correspondante, selon projet présenté,
- **D'AUTORISER** le président à signer cette convention et toute pièce y afférente.

Affiché le : 17 mars 2021

Jusqu'au : 16 avril 2021

Le Président,  
René PORRETTA


